

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LES BRESEUX

Séance ordinaire du 19 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq mars, le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alexandre MONNET, Maire.

Étaient Présents : BERTIN Corinne, BULLIARD Samuel, MESSINGER Elise, PARATTE Julien et SANDOZ Jean-Pierre.

Personnes excusées : CAIRE-REMONNAY Magali, GRUT Eliane et MOREL Thierry,

Secrétaire de la séance : Élise MESSINGER

Personnes extérieures : Haut Doubs Créer et Bâtir Monsieur LEBAUTL

Date de convocation : 6 mars 2024

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
 2. Approbation du conseil municipal du 5 mars 2024
 - ~~3. Compte de gestion 2023 Commune et Lotissement~~
 - ~~4. Compte administratif 2023 Commune et Lotissement~~
 - ~~5. Attribution des subventions~~
 - ~~6. Vote des taux 2024~~
 - ~~7. Affectation de résultat Commune~~
 - ~~8. Affectation de résultat Lotissement~~
 - ~~9. Vote du budget 2024 Commune~~
 - ~~10. Vote du budget 2024 Lotissement~~
 11. Tarif périscolaire-Erreur à corriger
- Questions diverses*

*Report des points de 3 à 10
par manque de membres du
conseil municipal*

DÉLIBÉRATIONS

16-2024 Tarif périscolaire-Erreur à corriger

OUVERTURE DE SÉANCE

La séance est ouverte sous la Présidence de M. Alexandre MONNET, Maire.

- 1 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Est élu secrétaire de séance à l'unanimité : Élise MESSINGER

- 2 APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2024

Rapporteur : Monsieur Alexandre MONNET, Maire.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil d'adopter le procès-verbal de la séance du 5 mars.

Le procès-verbal est adopté par **5 voix pour 0 voix contre et 0 Abstention**

Présentation par Monsieur LEBault de la société Haut Doubs Créer Bâtir concernant la construction de maisons individuelles pour le lotissement.

-3 16-2024 TARIF PÉRISCOLAIRE – ERREUR A CORRIGER

Monsieur le Maire présente les résultats de l'année scolaire concernant le périscolaire.

Il procède également à la lecture du règlement intérieur après les modifications mentionnées lors du conseil municipal du 4 avril 2023.

Le conseil municipal, ayant délibéré,

- Décide de ne pas modifier les tarifs (délibération N°17-2022 du 31 mai) :

| | Tarifs |
|--------------------------------|---------------|
| Heure de garde | 2,70 € |
| Repas | 4,60 |
| Heure de garde (Temps de midi) | 4,05 |
| Gouter | 1,20 € |

Attention toute demi-heure commencée sera facturée.

Un tarif dégressif sera mis en place afin de privilégier les familles régulières. Ainsi à compter du 11^{ème} repas, le tarif passera de 8,65 € à 8,35 €.

- Approuve le règlement intérieur

Vote : **6 voix pour 0 voix contre 0 abstention**

Visa du contrôle de légalité : Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

QUESTIONS DIVERSES

Devis : travaux ONF : peinture pour 520€ HT

Foret pédagogique : inauguration avec le PNR, l'école et les enseignantes le 28 mars 2024 à 13h30.

Prochain Conseil Municipal le 4 avril 2024 pour le vote du budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 27.

Le Maire,
Alexandre MONNET

Le secrétaire de séance
Élise MESSINGER

